

## 59 - Tourisme et Congrès - Attribution de subventions - Cinquième répartition au titre de l'année 2014

**M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur :** Depuis 1998, Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès, au moyen de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès, ce avec la création du bureau «Besançon Congrès», géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Quatre répartitions de subventions, en février, avril, juillet et novembre 2014, ont permis d'attribuer 15 subventions aux organisateurs de congrès universitaires pour un montant de 10 900 € et 14 subventions aux organisateurs de congrès dans le secteur privé pour un montant de 31 450 €.

Dans le cadre d'une cinquième répartition, 2 associations privées organisant des colloques, congrès ont sollicité la Ville.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

### **. 6 000 € à l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés (ANVPAH & VSSP)**

Créée en 2000, l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés (ANVPAH & VSSP) regroupe aujourd'hui environ 200 villes et pays porteurs d'un label Ville et Pays d'art et d'histoire, d'un secteur protégé (secteur sauvegardé ou ZPPAUP/AVAP).

L'Association constitue pour ses adhérents :

- une plateforme d'échanges de leurs interrogations et expériences sur les politiques de protection et de valorisation du patrimoine

- un espace de conseil, d'expertise et d'accompagnement des collectivités en termes de stratégies d'actions, de méthodes et d'outils

- un centre de ressources, assurant une veille juridique et technique sur les politiques patrimoniales et leurs outils

- un représentant et un relais des collectivités auprès des instances nationales et assemblées parlementaires avec des partenariats forts et divers (MEDDE, MAEE, Caisse des Dépôts, Régions...)

- un champ d'actions très étendu incluant : séminaires, formations et ateliers à destination des élus et techniciens des collectivités et des institutions, commissions et groupes de travail autour de thèmes actuels (patrimoine et développement durable, gestion et fiscalité du patrimoine, médiation du patrimoine, reconversion du patrimoine, patrimoine et tourisme, connaissance du patrimoine...).

- une association développant partenariats et échanges avec de nombreux autres acteurs du patrimoine : Fondation du patrimoine, ARF, APVF, UNESCO, AMF...

Besançon, une des plus anciennes villes à avoir obtenu le label «Ville d'Art et d'Histoire» (en 1986) avait déposé un dossier de candidature afin d'accueillir le 1<sup>er</sup> congrès de l'ANVPAH & VSSP. Forte de sa politique d'urbanisme et du patrimoine sur ses deux secteurs sauvegardés «Battant/Vauban» et «Centre Ancien», de son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2008, Besançon a été choisie par le

Conseil d'Administration de l'ANVPAH & VSSP (parmi 12 autres villes candidates du réseau) pour recevoir et organiser ce premier congrès de l'Association les 28 et 29 avril 2015.

Ces deux journées d'avril 2015 seront consacrées à :

- l'Assemblée Générale et l'Assemblée Générale Extraordinaire,

- deux tables rondes d'ouverture du congrès :

. pour célébrer les 30 ans du label Villes et Pays d'Art et d'Histoire en présentant l'évolution du label, en abordant son devenir dans la Réforme...

. pour aborder le patrimoine et la Réforme des Collectivités Territoriales (quelle place pour les compétences culture et urbanisme patrimonial ? Quelle échelle de gestion ? (transfert de compétences, urbanisme patrimonial et intercommunalité...))

- 6 ateliers thématiques : restauration/réhabilitation (règles techniques et leviers financiers, évolution des outils d'urbanisme patrimonial) ; le patrimoine : un puissant levier pour l'économie locale (tourisme et artisanat) + signature convention avec PNR/Réseau Grands Sites ; Métiers, formations et médiation du patrimoine (au service du projet urbain et de l'urbanisme) ; médiation et NTIC + participation citoyenne ; Patrimoines et coopération internationale ; quartiers anciens, quartiers durables.

L'Association sollicite la Ville à hauteur de 6 000 € pour son premier congrès national qui aura lieu au Kursaal et où seront attendus 200 congressistes provenant de toutes les régions de France.

**. 4 000 € pour la Société Nationale Française de Médecine Interne (SNFMI).** Elle organise deux fois par an son congrès systématiquement dans une ville différente. Besançon a été choisie pour accueillir celui du 10 au 12 juin 2015.

La SNFMI est une association loi 1901 et a pour objet d'étudier toutes les questions relatives à la médecine interne, d'en promouvoir la diffusion auprès de médecins et des futurs médecins et d'en assurer la représentation au niveau national et international.

Ce congrès sera organisé en collaboration avec la Société Française de Dermatologie. Les participants aborderont deux thèmes :

- un sur les maladies de surcharge (maladie de Fabry, maladie de Gaucher, maladie de Wilson et les amyloses)

- l'autre s'articulera sur les liens entre la peau et les maladies de médecine interne.

L'Assemblée générale de l'Association est inscrite au programme de ses trois journées en complément des séances plénières, des différentes communications orales, et d'ateliers pratiques.

Besançon avait déjà accueilli un congrès de la SNFMI en 1992. A l'époque, elle avait marqué des esprits par son dynamisme dans l'accompagnement du congrès.

La Société Nationale Française de Médecine Interne attend la présence de 600 participants, provenant de toute la France et pays étrangers comme la Suisse, le Luxembourg, la Belgique, le Maroc, la Tunisie, le Liban, l'Algérie.

Ville d'Art et d'Histoire depuis près de 30 ans et soucieuse de son patrimoine, il est donc proposé que la Ville soutienne l'ANVPAH & VSSP à hauteur de 6 000 € et la Société Nationale Française de Médecine Interne à hauteur de 4 000 €.

En cas d'accord, la somme totale, soit 10 000 €, sera prélevée sur la ligne 65.95/6574.0089052 CS 10036 congrès privés.

**Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces deux subventions.

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide l'attribution des deux subventions susvisées.

M. CURIE n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 12 décembre 2014.*